

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

**Séance du 2 août 2024**

- :- :- :- :-

L'an deux mille vingt-quatre, le deux août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LAFON, Maire d'Alban. Étaient :

**Présents** : Mrs. Bernard LAFON, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Catherine FAGES, Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs. Vincent CROUZET, David HERMAND et Alain NOUAL ;

**Absents** : M. André BERTRAND (Procuration à J. ROUSTIT) , Mme Aline ALIBERT (Procuration à V. CROUZET),

Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE.

Nombre de membres du Conseil Municipal :

En exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 11 -

Date de la convocation : 29/07/2024 - Date d'affichage : 29/07/2024.

- :- :- :- :-

**Délibération n°34-2024**

**Objet** : Modification du Plan de financement du projet d'aménagement de l'Espace Socio-culturel.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'immeuble cadastré section AK n°165, situé 32 Grand 'Rue, depuis octobre 2022. Il se compose de 3 niveaux. Les étages seront réhabilités par un bailleur social pour la création de deux logements locatifs. Au rez-de-chaussée, la commune dispose d'un local d'environ 70 mètres carrés qui aura une place de choix au sein du nouvel espace public créé, avec une visibilité importante depuis la RD999.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer dans ce local, au rez-de-chaussée de l'immeuble AK 165, **un espace socio-culturel** composé :

- d'un espace modulable qui sera adapté à l'organisation d'expositions et de conférences itinérantes
- d'un espace à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population, centre d'accueil, d'animations et de services à la finalité sociale.

Considérant la requalification du projet en la création d'un espace socio-culturel, lieu d'animation sociale qui prend en compte la demande sociale, favorise les initiatives et participe au développement de la vie associative, l'étude du dossier permet que ce programme pourrait prétendre à l'aide de l'Etat au titre la demande DETR 2024, à l'aide du Conseil Régional et à l'aide du Conseil Départemental.

Ce plan de financement nécessite à ce jour une modification afin de modifier la demande de subvention à déposer auprès du Conseil Régional d'Occitanie.

**Cout estimatif de l'opération :**

<b>Postes de Dépenses</b>	<b>Montant prévisionnel HT</b>
Achat mobilier et matériel pour l'aménagement	4 982.84 €
Enseigne extérieure	1 000.00 €
Vidéoprojecteur	1050.00 e
Sono	1 080.00 €
Supports pour expositions temporaires	4 340.00 €
Cuisine	5 000.00 €
Travaux aménagements intérieurs	121 549.21 €
Maitrise d'œuvre	10 939.43 €
<b>Sous-total HT</b>	<b>149 941.48 €</b>
<b>Imprévus (5%)</b>	<b>7 497.07 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>157 438.55 €</b>

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel modifié ci-dessous détaillé :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Etat</b>	55 103.49 €	35 %
<b>Conseil Régional</b>	33 062.10 €	21%
<b>Conseil Départemental du Tarn</b>	36 210.86 €	23%
<b>Total Aides publiques</b>	124 376.45 €	79 %
<b>Commune d'Alban</b>	33 062.10 €	21%
<b>TOTAL</b>	<b>157 438.55 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil municipal,**

- Vu l'exposé de M. le Maire
- Vu la délibération n°05/2023 en date du 09.03.2023 approuvant le projet pour le développement culturel et touristique du territoire ;
- Vu la délibération n°38/2023 en date du 19.06.2023 approuvant la modification du plan de financement du projet ;
- Vu la délibération n°08/2024 en date du 27.02.2024 approuvant la requalification du projet en la création d'un espace socio-culturel, lieu d'animation sociale qui prend en compte la demande sociale, favorise les initiatives et participe au développement de la vie associative
- Vu l'intérêt du projet pour le développement socio-culturel et touristique du territoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**-APPROUVE** le projet et les modalités de financement modifiés et du reste à charge de la commune ;

**-SOLLICITE** les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, auprès du Conseil Régional d' Occitanie et auprès du Conseil Départemental du Tarn .

**-AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces afférentes à l'élaboration des dossiers de demandes de subventions.

**-DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la commune, exercice 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire d'Alban :

Bernard LAFON



La secrétaire de séance

Marlène ICHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 Toulouse Cedex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 06/08/2024

Reçu en préfecture le 06/08/2024

Publié le 06/08/2024



ID : 081-218100030-20240802-34D2024-DE



**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

**Séance du 2 août 2024**

- :- :- :- :-

**L'an deux mille vingt-quatre, le deux août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Alban dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LAFON, Maire d'Alban.**

**Étaient :**

**Présents : Mrs. Bernard LAFON, Gislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Mmes Catherine FAGES, Anne-Laure FREZOULS, Marlène ICHE, Mrs. Vincent CROUZET, David HERMAND et Alain NOUAL ;**

**Absents : M. André BERTRAND, Mme Aline ALIBERT (Procuration à V. CROUZET),**

**Secrétaire de séance : Mme Marlène ICHE.**

**Nombre de membres du Conseil Municipal :**

**En exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 10 -**

**Date de la convocation : 29/07/2024 - Date d'Affichage : 29/07/2024.**

- :- :- :- :-

**Délibération n°35-2024**

**Objet : -Choix des entreprises pour le marché d'aménagement de la Place du Docteur Sans.**

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2122-4, L-2131- 1 et 2 ;

-Vu le Code de la Commande Publique ;

-Vu la délibération n°63/2021, du 29 octobre 2021 précisant que la commune lançait le projet d'aménagement du Centre bourg ;

-Considérant qu'il y a lieu d'exécuter les prestations ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

-Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée ; des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 18 juin 2024 ;

-Considérant que trois entreprises ont remis des offres recevables, pour le lot n°1 : Voirie et Réseaux divers - par voie dématérialisée, dans le délai imparti ;

-Considérant que deux entreprises ont remis des offres recevables, pour le lot n°2 : Aménagements paysagers - par voie dématérialisée, dans le délai imparti ;

-Considérant la réunion pour l'ouverture des plis en date du 26 juillet 2024 ;

M. le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux qui s'élevait à 465 000.00 € HT lors du lancement du projet d'aménagement du Centre bourg - montant sur lequel les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès des divers organismes.

La consultation suivant la procédure adaptée et le règlement de consultation ayant été respectés, M. le Maire soumet au Conseil municipal le tableau d'analyse des offres réalisé par le bureau d'étude et conseil LBP, Co-maître d'œuvre de l'opération, en concertation avec la Commission d'Appel d'Offre qui l'a approuvé.

## RECAPILUTATIF DES OFFRES APRES VERIFICATION – lot n°1 Voirie et Réseaux divers

Entreprises	Montant de l'offre HT vérifié	Montant de l'offre TTC
EUROVIA MIDI PYRENEES	356 084.98	427 301.00
COLAS FRANCE	421 403.79	505 684.55
SASU CARCELLER	391 376.30	469 651.56

## RECAPILUTATIF DES OFFRES APRES VERIFICATION – lot n°2 Aménagements paysagers

Entreprises	Montant de l'offre HT vérifié	Montant de l'offre TTC
ESPACES VERTS MASSOL	138 319.15	165 982.98
IDVERDE	147 695.00	177 234.00

-Au regard du rapport d'analyse des offres, M. le Maire propose au Conseil municipal, de retenir les offres suivantes :

- Lot n°1 : Voirie et Réseaux divers - Entreprise EUROVIA MIDI PYRENEES, 33, Rue Evariste Galois, 81011 Albi pour un montant de 356 084.98 € HT (427 301.98 € TTC) reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse.

-Lot n°2 : Aménagements paysagers – Espaces Verts MASSOL, 91 Route de Teillet, 81000 Albi, pour un montant de 138 319.15 € HT (165 982.98 € TTC) reconnue l'offre économiquement la plus avantageuse

Le Conseil municipal,

-oui M. le Maire en son exposé,

-au vu des résultats établis au terme de l' analyse des offres,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté.

**-ACCEPTE** le marché de travaux d'aménagement de la Place du Docteur Sans ;

**-DÉCIDE d'attribuer** le marché comme suit :

- Lot n°1 : Voirie et Réseaux divers - Entreprise EUROVIA MIDI PYRENEES, 33, Rue Evariste Galois, 81011 Albi pour un montant de 356 084.98 € HT (427 301.98 € TTC) ;

-Lot n°2 : Aménagements paysagers – Espaces Verts MASSOL, 91 Route de Teillet, 81000 Albi, pour un montant de 138 319.15 € HT (165 982.98 € TTC) ;

**-AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de travaux d'aménagement de la Place du Docteur Sans relatifs à ce dossier ;

**- IMPUTE** cette dépense sur le compte 2313 – Opération n°38102 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire d'Alban :

Bernard LAFON



La secrétaire de séance

Marlène ICHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 Toulouse Cedex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>